CGT PÔLE EMPLOI OCCITANIE
cgtpeoc.org
facebook.com/CGTPEOCCITANIE

38 bis, rue Louis Plana
31 500 TOULOUSE
T. 05 62 16 78 16 / 12

1350 av A. Einstein, bât 11
34000 MONTPELLIER
T. 04 99 54 94 98 / 99

Episode 3

France Travail
Le bon, la brute et les marchands

Le médiateur dénonce…

Le rapport du médiateur de Pôle emploi relatif à 2022 met en évidence l'accroissement des radiations, la hausse des demandes de médiation et le « flop » de la promesse d'ouverture de droits pour les démissionnaires ayant un nouveau projet professionnel.

En 2022 : + 2.3 % de radiations (68 % pour « absence à une convocation » et 10 % pour « insuffisance de recherche d'emploi ») avec une forte hausse en fin d'année de **+ 10.4 %.** On assiste à une **nette augmentation des radiations** après absence à un entretien téléphonique et pour refus d'une prestation ou pour insuffisance de recherche d'emploi. Les sanctions sont de plus en plus sévères avec un **usage fréquent des radiations de 6 mois.**

En 2022 : 45300 demandes de médiation contre 34900 en 2021 (**hausse de 30%** en un an). 54 % portent sur l'indemnisation comme en 2021 mais on voit une augmentation de 4 points sur les médiations suite à radiations (après avoir doublé entre 2019 et 2021).

Le droit à démission pour nouveau projet professionnel est peu explicite et génère des situations catastrophiques où les personnes se retrouvent sans emploi et sans allocation : « des conditions préalables très éloignées de l'esprit de simplicité initial, information manquante, absente, incomplète ou mal comprise **». Le médiateur alerte sur des textes de plus en plus nombreux et compliqués.**

La brute avance…

Depuis 10 ans de plaidoiries du médiateur pour « une graduation des sanctions » et un sursis au 1er manquement du Demandeur d'emploi, diverses lois gouvernementales ont rigidifiées les pratiques et gagnées en sévérité à l'encontre des privés d'emploi et précaires, et malgré ces préconisations !

On assiste à des discours toujours plus accusateurs de l'exécutif sur ces « chômeurs qui ne veulent pas travailler » et ces « profiteurs des droits sociaux » et depuis 6 ans à un durcissement des règles à la fois de l'Assurance Chômage et du Contrôle de la Recherche d'Emploi sur demande du gouvernement Macron. Le but réel étant de pouvoir communiquer sur une baisse du chômage et un soi-disant « plein emploi ».

500000 contrôles en 2022 contre 420000 en 2019 ! Et nous savons bien qu'il ne s'agit pas de « remobilisation ». **Le médiateur appelle à plus de modération et de bienveillance sur les radiations !**

Les marchands ramassent…

Les « dérives » de Pôle emploi qui ne respectent plus les droits élémentaires des Demandeurs d'emploi (PPAE) et qui préfigurent le futur « contrat d'engagement » de France Travail va permettre de trier par des Packs de démarrage, de remobilisation, etc., et de sous-traiter les Demandeurs d'emploi à des prestataires privés (déjà initiés avec Aksis/EMS, ou les prestations mobilités) afin de ne laisser plus que le contrôle administratif à France Travail.

Tous ces dispositifs sous prétexte de prétendues aides sont les prémices de France Travail et de la privatisation/dérégulation annoncée du marché du travail. Les privés d'emploi et précaires deviennent une marchandise pour des prestataires et le patronat tout puissants qui n'ont plus aucunes obligations et ne sont plus contrôlés sur le respect des offres, des règles, du droit du travail.

à suivre…

Pour LA CGT, France Travail, c'est non !
Et la Retraite, c'est 60 ans !